

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "plateforme accueil coordination linguistique" : convention liant le  
Département des Bouches-du-Rhône et SCOP ADREP Formation.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par la scop adrep formation.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Cette action en direction de 120 BRSA sur le territoire des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille est menée en partenariat avec la maison pour tous (MPT) Kleber qui intervient en prestation externe sous la forme de mise à disposition de formateurs en communication. Elle s'adresse à un public dont les difficultés linguistiques et sociales nécessitent un diagnostic spécifique afin d'élaborer des étapes de parcours cohérentes en lien avec leur projet d'insertion.

La plateforme linguistique a été mise en place en 2011 sur le territoire des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements afin d'établir un diagnostic et d'orienter les personnes sur les différents dispositifs. Elle a été étendue sur plusieurs territoires marseillais fin janvier 2017.

L'action se déroule en 2 temps d'intervention :

- des tests linguistiques sont proposés, suivis d'un entretien individuel afin d'analyser le parcours et les freins éventuels ;
- puis, après la restitution du diagnostic, une proposition de parcours d'insertion est faite.

A l'issue de cette formation, une orientation sur une action est préconisée au BRSA.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2016/2017 :*

182 diagnostics ont été réalisés dont 88% à la demande des référents sociaux ; Sur les 174 diagnostics initiaux, 166 diagnostics ont concerné le territoire des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements ;

Sur les 160 personnes BRSA ayant eu une préconisation à la fin du diagnostic :

- 121 personnes ont été orientées vers des actions linguistiques :
  - . 33 BRSA vers des actions linguistiques à visée professionnelle ;
  - . 68 BRSA vers des actions linguistiques socioprofessionnelles financées par le Département ;
  - . 20 BRSA vers des actions sociolinguistiques ;36 % de ces orientations ont concerné des dispositifs linguistiques non financés par la collectivité.
- 39 personnes ont été orientées hors dispositifs linguistiques :
  - . 14 BRSA sur des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ;
  - . 6 BRSA vers une remise à niveau ou une formation qualifiante ;
  - . 19 BRSA vers une action d'insertion sociale.

*Bilan intermédiaire de l'action 2017 arrêté au 30/11/2017 :*

119 BRSA ont bénéficié d'un diagnostic engendrant 108 préconisations.

- 86 personnes ont été orientées vers des actions linguistiques ;
  - . 18 vers des actions linguistiques à visée professionnelle ;
  - . 54 vers des actions linguistiques socioprofessionnelles ;
  - . 14 vers des actions sociolinguistiques.20% de ces orientations ont concerné des dispositifs linguistiques non financés par la collectivité. Ce chiffre en baisse s'explique par les modifications de l'offre de formation linguistique de la Région.
- 22 personnes ont été orientées hors dispositifs linguistiques :
  - . 1 vers une formation qualifiante ;
  - . 12 vers des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ;
  - . 9 vers une action d'insertion sociale.

Sur le plan quantitatif, il convient de noter que malgré la suppression du dispositif de formation porté par la Région (espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs (ETAPS)), le développement de l'action sur un territoire élargi n'a pas conduit à une augmentation des diagnostics.

En conséquence, les résultats de l'action sont encourageants. Aussi, il est proposé de renouveler cette action avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent. Toutefois la durée de l'action est de 7 mois, du 01/02/2018 au 31/08/2018, compte tenu du démarrage du nouveau marché linguistique « Remise à niveau » prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Ce rapport concerne le financement de Scop Adrep Formation selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL